

ENFANCE

Les accueillantes veulent être salariées

Les accueillantes d'enfants conventionnées souhaitent que leur soit octroyé un statut de travailleur salarié. Malgré plusieurs engagements politiques au cours de la législature, elles craignent que l'idée soit à nouveau reportée.

Les accueillantes d'enfants conventionnées sont des personnes physiques autorisées par l'ONE (Office national de l'enfance) à accueillir des enfants âgés de 0 à 6 ans. Elles sont rémunérées à la prestation, ce qui rend leur revenu fortement variable et leur situation précaire.

« Il est indispensable d'amener une stabilité de revenu dans le secteur, au risque de voir les accueillantes se détourner de la profession, explique Natacha

Verstraeten, présidente de la Fédération des initiatives locales pour l'enfance (File) et coordinatrice de la plate-forme. *Les accueillantes conventionnées sont indispensables car elles offrent une alternative au secteur privé, inaccessible pour de nombreux parents.* »

Un groupe d'organisations s'est donc constitué il y a quatre ans afin de réclamer un statut de salarié pour les accueillantes conventionnées, qui sont rémunérées par l'ONE (via un CPAS, une commune ou une ASBL).

« Depuis 2013, on ne lâche pas », dit Natacha Verstraeten. Il y a bien eu des engagements politiques, mais qui n'ont à ce jour pas été appliqués. « On n'arrête pas de reporter le projet. Maintenant, ça suffit. » ■